

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Christine Borgia

<https://www.cadre21.org/membres/04961f66e5ac9543f41b5492>

Date d'obtention : 2022-10-28 16:22:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes préliminaires (Parler-Évaluer-Vérifier) permettent de connaître la nature du matériel partagé, les circonstances ainsi que les intentions de chacun des jeunes impliqués pour ensuite avoir une idée de l'étendue de la situation.

Suite à cela il sera possible de déterminer si nous faisons face à un acte impulsif ou malveillant.

Impulsif: Rencontrer l'instigateur et poursuivre les étapes du protocole. Il est toujours préférable d'informer le service de police peu importe le résultat.

Malveillant: Ne pas questionner l'instigateur, consulter le service de police et ensuite s'assurer d'un signalement à la DPJ.

Dans tous les cas:

- *Rassurer la victime et/ou l'auteur du signalement.

- *Aviser rapidement les parents ou tuteurs de la situation et des interventions faits et à suivre.

- *Respecter la confidentialité.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Pouvoir avoir accès à un outil comme la trousse SEXTO est vraiment sécurisant et permet de bien diriger les intervenants peu importe les différents scénarios possibles. Le mandat des intervenants scolaire est clair et permet de diriger l'auteur du signalement à la ressource adéquate pour permettre d'agir rapidement et efficacement dans le but de limiter la propagation et préserver le plus possible l'intégrité des victimes.

À mon avis il est très pertinent et important d'agir aussi en prévention dans les écoles pour pouvoir sensibiliser les adolescents aux enjeux de telles situations et des ressources disponibles s'ils ont à y faire face.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape où nous devons conclure si nous sommes face à un cas d'acte impulsif ou de malveillance. Parfois la ligne est mince puisqu'avant l'âge de la vingtaine, les jeunes n'ont généralement pas la maturité nécessaire et requise pour pouvoir se projeter dans les conséquences à long terme de leurs actions.

L'étape à suivre n'est pas la même selon un acte impulsif ou malveillant, donc il est important de bien diriger celle-ci.